

TOUR D'HORIZON

(Octobre 1949)

I. — STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

I. — CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni à deux reprises au cours du mois d'octobre. Ces deux séances ont été essentiellement consacrées à l'examen de questions financières.

II. — GRAND CONSEIL

La Commission Mixte de Législation du Grand Conseil s'est réunie le 25 octobre. À son ordre du jour figurait l'examen des projets de décret ci-après :

1^o Projet de décret relatif aux conventions collectives de travail;

2^o Projet de décret modifiant le décret du 11 juillet 1947 sur la réparation des dommages de guerre.

3^o Projet de décret apportant certaines modifications à la législation relative à l'exercice des Arts médicaux et para-médicaux.

Tandis que les deuxième et troisième textes étaient approuvés, sous réserve de quelques modifications de détail, le projet de décret portant réforme du régime juridique des conventions collectives du travail était renvoyé à une séance ultérieure pour audition des organisations patronales et des centrales syndicales. Les travaux préparatoires à la rédaction de ce texte ont été signalés, en leur temps, à cette même place. Il suffit donc de rappeler que le Gouvernement s'est proposé, de rendre possible, conformément au vœu des syndicats, des négociations collectives ordonnées et efficaces sur les conditions du travail, dans le cadre de chaque profession, sans risquer de compromettre une situation économique qui apparaît encore trop fragile pour supporter de brusques bouleversements. L'audition des organisations patronales et ouvrières ayant révélé de profondes divergences qui conduisaient à modifier complètement le projet présenté, la Commission Mixte de Législation a renvoyé ce texte au Gouvernement avec ses observations pour un nouvel examen, bien qu'ait été souligné l'intérêt que celui-ci attachait à la prompte promulgation des mesures proposées.

III. — DOMAINE ECONOMIQUE ET SANITAIRE

Après l'heureux aboutissement des démarches entreprises auprès du Gouvernement Français pour la libre admission en France des huiles d'olive de la prochaine campagne et bien que l'épineux problème du financement de l'abondante récolte attendue n'ait pas encore reçu de solution définitive, la publication au J. O. T. d'une série d'arrêtés rendant officielle cette mesure a provoqué dans les milieux oléicoles de la Régence une satisfaction qui s'est largement manifestée. L'heureuse perspective d'une récolte exceptionnellement abondante était assombrie par les difficultés de toutes sortes tenant à la gêne de certaines trésoreries, à l'insuffisance des moyens de paiement et surtout aux possibilités très limitées du placement des huiles excédentaires tunisiennes à l'Étranger. L'ouverture du marché métropolitain doit donc maintenant permettre l'écoulement normal d'une des richesses agricoles les plus importantes de la Tunisie.

En ce qui concerne un autre produit tunisien, les dattes, à la suite de conférences tenues à Alger et à Paris qui groupaient les représentants des

producteurs et des commerçants, ainsi que les techniciens de l'Administration, des règles communes de standardisation ont été arrêtées. Ces mesures qui seront simultanément appliquées en Algérie, en Tunisie, et en France, doivent permettre un écoulement plus rationnel d'un produit très demandé à l'Etranger, le différenciant, notamment par sa présentation et sa qualité, des produits offerts par des pays étrangers.

En matière de contingentement signalons la récente décision prise par l'Administration qui a eu pour effet de supprimer le contingentement du thé et de rendre la liberté au commerce de ce produit, et du café, au stade du détail et du demi-gros, l'Administration conservant l'initiative en matière, d'importation et de vente en gros, et de fixation des prix à ces stades de la commercialisation.

L'amélioration du parc des tracteurs agricoles a permis de mettre également en vente libre les tracteurs à chenilles, jusqu'ici répartis par le Ministère de l'Agriculture.

* * *

Dans le domaine sanitaire il convient de signaler le début de la campagne de vaccination par le B. C. G. sous les auspices du F. I. S. E. Les premières vaccinations ont été opérées le 17 octobre, en présence de Mme J. Mons.

Mentionnons pour terminer ce rapide tour d'horizon, la cérémonie officielle au cours de laquelle M. le Dr Paul Durand a été officiellement installé à la tête de l'Institut Pasteur de Tunis. M. de la Chauvinière, Ministre Plénipotentiaire, avait tenu à se déplacer, en l'absence de M. Jean Mons, Résident Général appelé à participer à la conférence de Rabat, pour présider cette manifestation, à laquelle s'associèrent tous les membres, français et tunisiens, du monde médical.

11. — ACTIVITE FINANCIERE

Durant le mois d'octobre la Direction des Finances a fait porter son effort dans les domaines suivants :

En matière budgétaire il a été procédé à la centralisation des propositions budgétaires des différents Ministères et Administrations au fur et à mesure de leur envoi. D'autre part, dans un but de simplification, il est procédé à l'élaboration d'une circulaire posant de nouvelles règles de paiement des arrérages et de remboursement des obligations des emprunts tirés au sort.

* * *

En matière de personnel, s'est poursuivie la préparation et la publication des arrêtés d'échelonnement des traitements des fonctionnaires précédemment reclassés.

* * *

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont vu la campagne d'achat des céréales se continuer avec un plein succès. Une certaine recrudescence s'est même manifestée à la suite de l'apparition des prix d'achat définitifs. Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance s'emploient activement à la liquidation des compléments de prix des céréales qui seront mises en paiement à partir du 1er novembre prochain.

Bien que la campagne ait été excellente dans l'ensemble ces organismes procèdent cependant à des prêts de semence dans certains caïdats du Nord de la Régence où les récoltes ont souffert par excès d'humidité ainsi que dans certains cheikhats atteints par la grêle et privés, de ce fait, de leur réserve normale de semence. Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont, par

ailleurs, mis au point, à la demande du Gouvernement, un programme de crédit à court terme qui sera prochainement mis en œuvre en faveur des oléiculteurs.

* * *

En matière de crédit, seule s'est tenue, à la Direction des Finances, au cours du mois considéré, une Commission de prêts aux anciens combattants, le 24 octobre, au cours de laquelle, sur 74.965.875 francs de demandes formulées, ont été accordés des prêts pour un montant de 70.265.875 francs.

* * *

Enfin, avec la fin de la période estivale, l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a repris une activité nouvelle.

Dès les premières séances du mois les transactions se sont montrées plus importantes. Les valeurs traitées se répartissent dans tous les groupes, sauf toutefois celui des actions des sociétés minières, qui n'ont fait l'objet d'aucune transaction.

Les « Caisse Foncière », manifestant une assez vive activité, ont regagné les points perdus au cours des dernières séances du mois de septembre. Il en a été de même des « Banque de Tunisie » dont de très gros paquets ont été échangés notamment depuis le 21 octobre.

Dans l'ensemble, les cours ont présenté une nette tendance à la hausse. Une légère baisse a toutefois été enregistrée à partir du 11 octobre sur les valeurs industrielles et notamment sur les « Schwich et Baizeau », et les « Tunisoise Industrielle ».

Mais les dispositions du marché apparaissent telles qu'il ne semble pas que ce mouvement présente quelque envergure et qu'il y ait lieu d'en tirer quelque inquiétude.

III. — ACTIVITE SOCIALE

Le mois d'octobre a été marqué par un certain nombre de grèves, la plupart peu étendues et de très courte durée : vingt-quatre heures à la Mine d'El-Oudiane, quarante-huit heures à la Mine du Djebel Semine, deux fois quelques heures dans les chemins de fer de Sfax à Gafsa, deux heures dans les banques, etc... Parmi les rares mouvements qui se sont prolongés, il faut citer celui dont a souffert la Minoterie et qui ne s'est terminé qu'après une intervention médiatrice du Ministère du Travail et de M. le Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

* * *

En attendant la mise en place de la Commission d'Etudes Sociales des Services concédés, la Commission consultative de révision des salaires, compétente à l'égard de ces mêmes services, s'est réunie, le 10 octobre, sous la présidence de M. le Directeur ds Travaux Publics. Elle a eu à examiner les revendications de l'Union Fédérale des Syndicats des Services Concédés de Tunisie, tendant à une augmentation des salaires et à un aménagement des prestations familiales allouées aux personnels intéressés. Les questions soulevées à cette occasion requièrent une étude attentive qui, présentement se poursuit.